

Économique | Écocitoyen | Connecté



Dispositif de pilotage du chauffage électrique et de suivi de consommation

Notice d'utilisation

Programmation | Suivi de conso | Économies d'énergie | Conseils

Bienvenue dans la communauté des adhérents Voltalis!

C Voltalis

Félicitations!

Votre dispositif Voltalis est installé et vous bénéficiez de tous les avantages du pilotage intelligent de la consommation électrique.

En adhérant à Voltalis, vous avez fait le choix de réaliser des économies, de vous inscrire dans une démarche de sobriété énergétique, mais également de contribuer à limiter la production d'électricité issue de centrales thermiques polluantes.

Cette notice d'utilisation vous offre toutes les clés pour profiter au mieux des services offerts par ce dispositif innovant et aller encore plus loin dans la maîtrise de vos consommations électriques. Nous vous invitons à la conserver et à vous y référer en cas de besoin.

Nous vous remercions pour votre engagement dans cette démarche solidaire et votre action à nos côtés en faveur de la transition écologique.

L'équipe Voltalis

SOMMAIRE

- À propos de Voltalis
- L'installation du dispositif Voltalis
- Questions fréquentes
- <u>L'application MyVoltalis</u>
 - Accès à MyVoltalis
 - Suivi de consommation
 - Pilotage du chauffage
 - Pilotage d'une pompe à chaleur
- Votre adhésion et vos données personnelles
- Aide aux diagnostics
- Caractéristiques techniques

À PROPOS DE VOLTALIS

Depuis 2006, Voltalis est le leader européen du **pilotage intelligent de la consommation électrique**. Cette technologie innovante est certifiée par RTE (le gestionnaire de transport d'électricité en France) depuis 2008 et profite déjà à plus de 150 000 foyers en France comme à l'international.

Pour vous, cette solution innovante et écocitoyenne est à la fois :



Économique

Le dispositif Voltalis est **totalement gratuit** et il vous permet de réaliser **jusqu'à 15% d'économies d'énergie par an** grâce aux services de suivi et de programmation du chauffage de MyVoltalis ainsi qu'au pilotage intelligent de la consommation électrique.



Écologique

Jusqu'à 70% d'émissions de CO₂ en moins pour votre logement!

Lors des pics de consommation hivernaux ou des baisses de production des énergies renouvelables, le système électrique **fait généralement appel à des centrales thermiques** pour maintenir son équilibre. À la demande de RTE*, Voltalis peut agir en temps réel et réduire la consommation de milliers d'appareils de chauffage, ce qui **soulage le réseau,** limite le recours à ces centrales et vous fait réaliser des économies.



Solidaire

En rejoignant la démarche Voltalis, vous **contribuez à l'équilibre du système électrique français**, donc à la sécurité de l'approvisionnement de tous.



Connectée

La solution Voltalis **rend votre chauffage électrique totalement connecté**! Vous bénéficiez de MyVoltalis, votre espace personnel disponible sur PC, smartphone et tablette qui vous permet d'optimiser votre consommation et de toujours garder la main sur vos dépenses électriques.

Les services rendus par ce dispositif écocitoyen bénéficient à la fois :



À nous, les consommateurs

Réaliser des économies d'énergie en programmant facilement son chauffage électrique et en suivant sa consommation, tout en réduisant nos émissions de CO₂.



Au système électrique qui répond à nos besoins quotidiens

Contribuer à la sécurité de notre approvisionnement électrique à tous et faciliter l'intégration des énergies renouvelables, en participant à l'ajustement en temps réel de la consommation à la production disponible.



À notre environnement, dans tous nos territoires

Diminuer l'impact carbone de notre consommation électrique et faciliter le développement des énergies renouvelables grâce à une démarche écocitoyenne et solidaire.

^{*} RTE : filiale d'EDF en charge du Réseau de Transport d'Électricité.

L'INSTALLATION DU DISPOSITIF VOLTALIS DANS VOTRE LOGEMENT

Lors de son intervention, notre technicien a procédé à l'installation de deux types de modules dans votre logement.

Les modules de commande

Ces modules s'installent discrètement auprès de chacun des appareils de chauffage du logement. Ils mesurent la consommation en temps réel et permet de piloter les appareils à distance en fonction des consignes que vous donnez dans votre espace personnel en ligne (MyVoltalis).





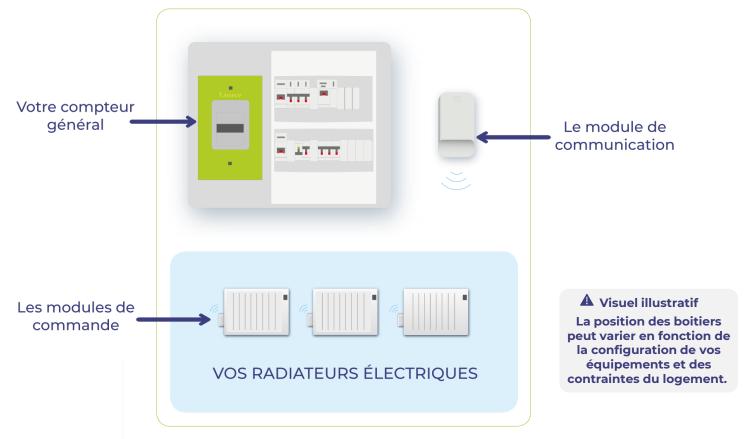
Le module de communication

Installé en général à proximité de votre tableau électrique, ce module assure la communication avec les modules de commande des radiateurs et transmet en 4G/2G* les données collectées de façon sécurisée à la plateforme Voltalis afin de les restituer dans votre espace personnel et de vous permettre de piloter votre chauffage à distance.

Il peut se présenter sous deux formes : l'une permettant de le brancher sur une prise murale et l'autre, pour une fixation à proximité du tableau électrique. Ils possèdent les mêmes fonctions.

À savoir : pouvant communiquer avec plusieurs modules de commande situés sur des logements différents, le module de communication n'est pas nécessairement installé dans votre logement. C'est notamment le cas dans les immeubles d'habitation.

Schéma indicatif pour une installation monophasée**:



QUESTIONS LES PLUS FRÉQUEMMENT POSÉES

Dans votre espace personnel MyVoltalis, rubrique « Mon compte », vous disposez d'un **centre d'aide (FAQ)** avec les questions courantes concernant votre espace personnel et le fonctionnement du dispositif. Nous vous suggérons de consulter en priorité cette rubrique avant de nous contacter.

Comment contacter le service Adhérent Voltalis?

Pour toute question sur le fonctionnement de votre dispositif ou votre adhésion, vous pouvez nous contacter :

- directement dans l'application MyVoltalis, dans la rubrique Mon compte > Nous contacter
- en **flashant le QR code ci-contre** et en complétant le formulaire de contact dédié,



• par téléphone au 01 49 06 47 00 (du lundi au vendredi de 9h à 18h et samedi de 10h à 18h, service basé en France, appel non surtaxé),

Je n'ai pas reçu l'email d'activation de mon compte MyVoltalis : que dois-je faire ?

Ce message vous a été envoyé à l'adresse mail que vous nous avez communiquée lors de votre adhésion. L'expéditeur est **no-reply@voltalis.com**. En premier lieu, vérifiez si ce message n'est pas arrivé dans vos courriers indésirables.

Si, après vérification, vous n'avez toujours pas reçu ce message, veuillez contacter notre service adhérent <u>via le formulaire en ligne dédié</u> en précisant bien le motif de votre demande pour faciliter son traitement. Vous recevrez alors un message vous permettant de vous connecter à votre espace et profiter des fonctionnalités MyVoltalis.

Qu'est-ce que le pilotage intelligent de la consommation électrique?

Cette technologie innovante consiste à moduler la puissance des appareils de chauffage, (c'est-à-dire réduire leur consommation très brièvement, typiquement moins de 10 mn) aux moments où le système électrique en a le plus besoin. Sans impact sur votre confort grâce à l'inertie thermique du logement, ces modulations de consommation vous permettent de réaliser des économies d'énergie tout en agissant concrètement en faveur de la sécurité de l'approvisionnement électrique de tous et de la transition écologique.

QUESTIONS LES PLUS FRÉQUEMMENT POSÉES

Pourquoi le dispositif Voltalis est-il gratuit?

Parce qu'au travers de la solution Voltalis, votre logement participe activement à la stabilité du réseau électrique et à la sécurité de l'approvisionnement des foyers français. C'est pourquoi Voltalis, qui est rémunérée pour ces services, peut prendre à sa charge la mise à disposition, l'installation et la maintenance éventuelle du dispositif ainsi que les services digitaux associés (accès à votre espace MyVoltalis pour piloter vos consommations et votre chauffage). C'est gagnant-gagnant : vous n'avez rien à débourser, vous faites des économies et vous réalisez un geste écocitoyen.

Puis-je interrompre une modulation de consommation?

Oui, vous restez toujours maître de votre consommation électrique!

Dans votre espace personnel MyVoltalis, vous disposez d'un bouton "Arrêter une modulation en cours" permettant de déroger à une modulation. Il se trouve dans la rubrique Mon compte -> Mon logement. Votre logement ne sera plus modulé pendant les 6 prochaines heures.

Vous pouvez aussi **réaliser cette action manuellement** sur les modules Voltalis qui équipent vos radiateurs : **il vous suffit d'appuyer 2 secondes sur ce bouton pour stopper la modulation en cours sur l'appareil**. Toutefois, la modulation se poursuivra sur les autres modules de commande. A l'issue de la modulation, l'ensemble du logement ne sera plus modulé pendant 6h.

En quoi la solution Voltalis est-elle réellement écologique?

L'énergie la plus propre est celle que l'on ne consomme pas. Mais en plus, chaque adhérent Voltalis participe à limiter la production d'électricité polluante, notamment lors des pics de consommation.

Pour chaque tranche de 100 000 logements équipés, c'est l'équivalent **d'une tranche** de centrale thermique d'appoint qui n'a pas besoin d'être sollicitée pour produire de l'électricité. C'est autant de CO₂ qui ne sera pas rejeté!

Comment vais-je réaliser des économies d'énergie avec Voltalis?

Grâce à votre espace Adhérent MyVoltalis, vous avez toutes les clés pour dépenser moins et mieux : suivi précis de votre consommation, programmation fine de votre chauffage, conseils et astuces... tout pour vous aider à maîtriser votre consommation!

Par ailleurs, vous bénéficiez des actions du pilotage intelligent de la consommation que Voltalis réalise au profit de la sécurité du système électrique. Ces actions ponctuelles, mises bout à bout tout, permettent de réduire le nombre de kWh dépensés, ce qui généralement se répercute sur les factures, particulièrement en hiver!

Toutefois, les économies peuvent être variables en fonction de nombreux facteurs : le logement en lui-même, son degré d'isolation, la région dans laquelle il se situe, la météo et bien sûr, le nombre d'occupants et les appareils installés. Et d'un hiver à l'autre, votre consommation naturelle peut fortement varier, selon que les températures ont été clémentes ou non.

Enfin, les tarifs de l'électricité évoluent régulièrement, le plus souvent à la hausse. La simple stabilisation de votre facture à un niveau constant d'une année sur l'autre veut déjà dire que vous faites des économies d'électricité.

VOTRE ESPACE PERSONNEL MYVOLTALIS

Accessible sur **ordinateurs et appareils mobiles**, votre espace personnel vous permet, entre autres, de piloter votre chauffage, de suivre vos consommations et de visualiser vos économies... où que vous soyez!

My Voltalis

Votre application de **suivi de consommations** et de **pilotage intelligent** du chauffage électrique



Les plus de l'espace MyVoltalis

Des fonctionnalités uniques pour suivre et maîtriser votre budget où que vous soyez :

- le pilotage et la programmation de vos radiateurs : programmez leur fonctionnement en fonction de vos habitudes de vie, réglez-les en un clic sur mode Eco en cas d'absence ou passez-les en mode Confort en prévision de votre retour,
- 4 le suivi de la consommation électrique de votre logement en temps réel*, à la semaine, au mois, ou sur l'année complète pour mieux l'adapter à vos besoins,
- le suivi de vos dépenses, un bilan mensuel par email, l'influence de la météo, mais aussi des comparatifs, diagnostics et rapports personnalisés pour dépenser moins,
- met plein d'autres fonctionnalités innovantes!

Comment accéder à votre espace personnel MyVoltalis?

Première connexion

Peu de temps après la fin de l'installation du dispositif Voltalis, vous recevrez un e-mail d'activation automatique permettant de vous connecter à votre espace personnel depuis un ordinateur ou un smartphone.

Important:

- Cette étape est obligatoire : pour des questions de sécurité, vous devez activer votre compte via cet email.
- Cet e-mail contient un lien valable 3 jours qui vous permettra d'accéder pour la première fois à votre espace adhérent.
- Cliquez sur le bouton « **Accéder à mon espace** » de l'email et laissez-vous guider.

Lors de cette première connexion, vous devrez **définir un mot de passe personnel**. Notez-le bien et **enregistrez-le sur votre navigateur Internet ou votre smartphone** : comme ça, vous n'aurez plus à le ressaisir à chaque connexion!



À savoir : l'expéditeur de cet email d'activation est *no-reply@voltalis.com*. Si vous ne l'avez pas reçu après avoir vérifié dans vos messages indésirables ou si vous ne parvenez pas à vous connecter dans un délai de 5 jours après l'installation, **nous vous invitons à contacter le service adhérent Voltalis**.

Utilisez MyVoltalis!

Lors de vos visites suivantes, vous pourrez accéder à MyVoltalis depuis n'importe quel navigateur internet sur ordinateur ou smartphone (via www.myvoltalis.com) et bien sûr depuis l'application mobile **disponible gratuitement sur App Store et Google Play**.







Votre page d'accueil personnalisée

Sur cette page, vous pouvez visualiser en un coup d'œil l'ensemble des fonctions importantes de votre dispositif et agir !

Consommation électrique du mois en cours, consignes de chauffe données à vos radiateurs, gestion de vos programmations, vos informations de compte adhérent... vous avez accès à toutes les informations importantes en quelques clics!



9



Personnalisation de votre espace adhérent

La section « Mon espace » vous permet de consulter ou compléter des informations sur votre compte adhérent, votre logement, votre contrat d'électricité mais aussi d'obtenir de l'aide en cas de besoin.

Vous y accédez par l'icône \triangle en haut à droite de l'écran.

Renseigner et tenir à jour certaines informations vous permettra de bénéficier de fonctionnalités avancées, comme par exemple, le suivi en € de vos consommations.





Visualiser vos consommations en euros

Pour visualiser en euros les consommations électriques mesurées par le dispositif Voltalis dans votre logement, munissez-vous d'une facture récente et rendez-vous dans votre compte adhérent, rubrique « Mon contrat d'électricité ».

Cliquez sur « Renseigner un contrat » puis laissez-vous guider, c'est très simple!

- 1 Saisissez le nom de votre fournisseur dans la liste. S'il n'est pas disponible, choisissez « Autre fournisseur ».
- 2 Puis saisissez celui de votre contrat d'énergie. S'il n'est pas disponible, choisissez « Autre contrat ».
- 3 Choisissez la puissance souscrite de votre contrat, en kW ou kVA.
- **4 Choisissez l'option tarifaire dont vous disposez chez votre fournisseur** (Base ou heures pleines / heures creuses).
- 5 Puis sélectionnez votre ou vos plages d'heures creuses, en précisant leurs horaires.

⚠ Si vos Heures Creuses sont de 22h30 à 4h30 et de 12h à 14h, il vous faudra créer 2 plages : 22h30 à 04h30 et 12h00 à 14h00.

Pour certains fournisseurs et contrats, MyVoltalis propose des tarifs indicatifs.

Si cela ne correspond pas à votre facture, modifiez-les en saisissant les tarifs du kWh <u>TTC</u> de votre contrat (en fonction de votre option tarifaire).

Saisissez ici le montant TTC de votre abonnement mensuel.

⚠ Si vous ne parvenez pas à trouver le tarif TTC du kWh de votre contrat, n'hésitez pas à le demander à votre fournisseur d'électricité.

N'oubliez pas de sauvegarder vos informations!

Bon à savoir : avec MyVoltalis, lorsque vous changez de fournisseur ou de contrat d'énergie, vous pouvez l'ajouter!

Cela vous permettra de visualiser vos consommations en Euros avec votre nouveau tarif, tout en gardant votre historique avec l'ancien contrat.



Mes contrats d'électricité

Tarifs réglementés de l'électricité



SUIVI DES CONSOMMATIONS ÉLECTRIQUES

Vue d'ensemble de votre consommation

L'onglet « Conso » il de l'espace MyVoltalis vous permet de suivre finement les consommations électriques mesurées par Voltalis, **en kWh ou en euros** (si vous avez complété vos informations de contrat d'énergie dans « Mon Compte »).

- Consultez vos consommations sur la période de votre choix : aujourd'hui (temps réel), par semaine, au mois et à l'année.
- Visualisez la répartition par usages pour connaître les principaux postes de dépenses dans votre logement (consommations mesurées par les boîtiers Voltalis).
- Comparez votre consommation avec la période précédente et visualisez vos économies en kWh ainsi que les émissions de CO₂ évitées.



Vue globale de la répartition de vos usages pour lesquels nous disposons de données (dépend de votre installation). Au clic, vous accédez à plus d'informations sur vos différents postes de dépenses, y compris une estimation de la consommation de vos appareils autres que chauffage..

■ Chauffage ■ Autres conso ■ Eau chaude

Informations sur l'évolution de votre consommation en kWh et les économies réalisées.

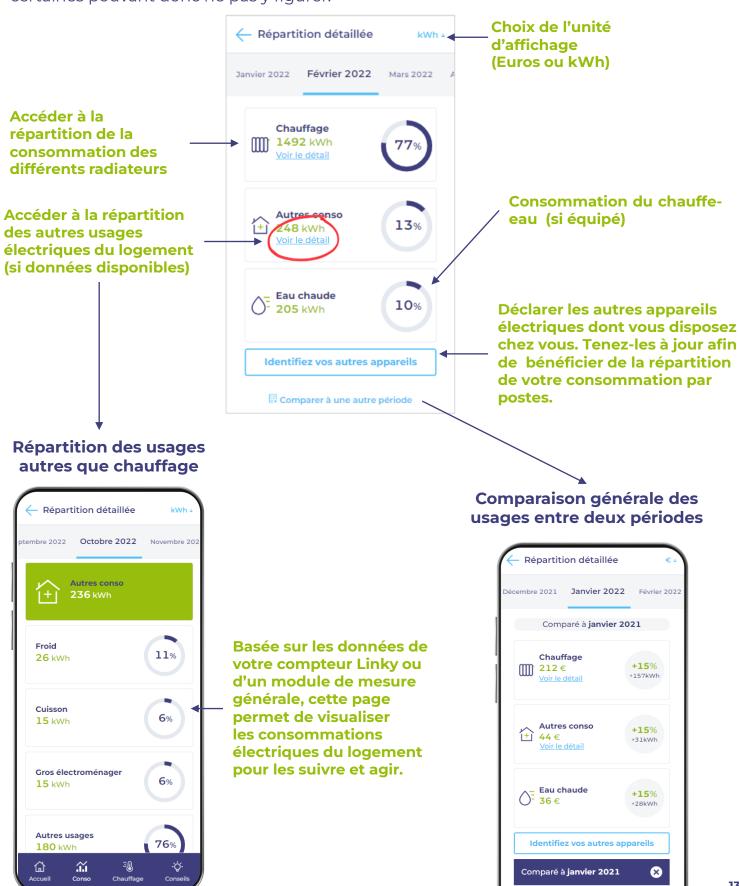
-82 kg



Visualiser la répartition de vos usages électriques

La page « Répartition détaillée » va vous fournir des informations sur les grands postes de consommation de votre logement dont le chauffage et l'eau-chaude mais aussi une estimation des autres usages (froid, cuisson, gros électroménager...).

Il s'agit des consommations mesurées par le dispositif Voltalis ou par votre compteur communicant si vous en êtes équipés et avez accepté la collecte des données, certaines pouvant donc ne pas y figurer.





Consulter votre consommation détaillée

En cliquant sur la courbe de consommation de l'onglet « Ma conso », vous accédez à des courbes de consommations détaillées avec un affichage en heures, en jours, en mois ou en années.

Vous pouvez alors mieux comprendre votre rythme de dépenses et effectuer des comparaisons pour aller plus loin dans l'analyse.



Comparaison avec le mois précédent



Définir un objectif de consommation annuelle

En fixant un objectif annuel de consommation pour l'année en cours, MyVoltalis vous assiste dans la gestion de votre budget énergie (5).

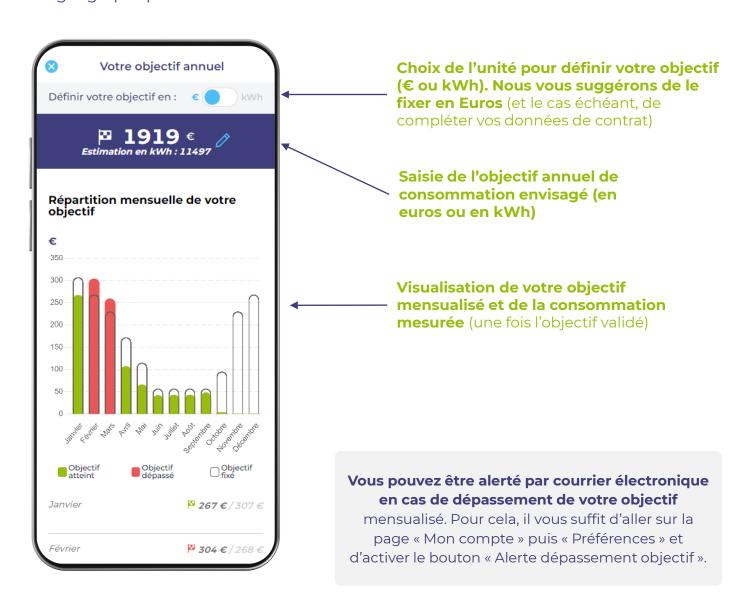
Pour l'évaluer, nous vous suggérons de vous munir d'une facture d'électricité et de relever la consommation électrique totale de l'année passée. Vous aurez ainsi une bonne estimation de ce que vous pouvez vous fixer pour cette nouvelle année.

Ensuite, dans la page « Ma consommation », cliquez sur le lien « **Définir un objectif** » dans le bandeau bleu.



Saisissez alors votre objectif annuel de consommation en kWh ou en € (pour les €, si ce n'est déjà fait, il vous faudra saisir vos données de contrat).

Un algorithme intelligent calculera automatiquement une répartition mensuelle de cet objectif pour vous permettre de le suivre plus facilement. Cette répartition est adaptée régulièrement au cours de l'année en fonction de vos habitudes et de la météo de votre zone géographique.



LE PILOTAGE DE VOTRE CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE

1 - Avant de prendre en main le pilotage de votre chauffage

À la fin de l'installation, le technicien a réglé vos radiateurs « fil pilote » sur le mode « Programmation » pour que vous puissiez les programmer à distance depuis votre espace MyVoltalis. Il est essentiel de ne pas modifier ces réglages (ou de les remettre tels quels) : le mode « Programmation » doit en effet toujours être sélectionné pour que toutes les fonctionnalités soient opérationnelles.

Comment procéder si vos radiateurs ne sont pas sur le bon mode?

1 - Positionnez le sélecteur de modes de chaque radiateur sur « Programmation » (si il en dispose), représenté le plus souvent par un des 4 pictogrammes ci-dessous. Si besoin, consultez la notice de vos radiateurs.





AUTO

PROG

Si vous n'arrivez pas à trouver le mode « Programmation » sur vos radiateurs, référezvous au manuel de vos radiateurs ou consultez l'aide détaillée à la fin de cette notice.

2 - Puis sélectionnez votre température de confort ou la puissance de chauffe habituelle (position 6 ou 20° ou par exemple).

Cette température de confort détermine la température maximale à laquelle vous pourrez piloter vos radiateurs via MyVoltalis. Si vous souhaitez plus chaud, il vous suffira de l'augmenter sur le radiateur.

3 - Sur MyVoltalis, choisissez les consignes de chauffe ou la T° souhaitées pour chaque pièce et programmez vos radiateurs pour plus de confort et d'économies.

En résumé : les 3 actions à réaliser pour piloter vos radiateurs















ATTENTION : si vous possédez un gestionnaire d'énergie ou un programmateur fil pilote dans votre logement, vous devrez le régler en mode Confort (icônes 🗯 ou parfois 🖑) pour piloter vos appareils avec MyVoltalis. La coexistence de deux types systèmes de régulation différent n'est pas possible car il y a risque de dysfonctionnements avec l'envoi d'ordres contraires.

Référez vous à la notice d'utilisation de votre programmateur ou de votre gestionnaire d'énergie pour savoir comment le désactiver.



2 - Contrôler votre chauffage pièce par pièce

L'onglet « Chauffage » Wous permet de visualiser en un coup d'œil l'état de vos radiateurs et d'agir. Que vous soyez chez vous, au bureau ou en week-end, vous gardez ainsi toujours la main sur votre chauffage électrique et pouvez le piloter facilement.

Comment fonctionne le pilotage du chauffage via MyVoltalis?

Le dispositif Voltalis est un véritable thermostat connecté qui s'adapte à tous les types de radiateurs électriques (à convection, rayonnants, à inertie...). Il permet de contrôler vos radiateurs à distance via leurs consignes « fil pilote » mais aussi de choisir la température que vous souhaitez dans une pièce précise. En effet, chaque module de commande intègre un capteur de température ultra précis qui permet de contrôler votre chauffage en fonction du confort désiré.

Pour piloter finement votre chauffage vous disposez de 3 modes de gestion :

- La programmation du chauffage à la semaine et pour chaque pièce,
- Les modes rapides pour piloter simplement toute la maison en un seul clic,
- Le pilotage manuel de chaque appareil.

IMPORTANT : les consignes de chauffe peuvent varier selon le type de radiateur

• Pour les appareils <u>disposant de la technologie « fil pilote »</u>, vous aurez le choix entre les consignes **Confort**, **Éco** (= température de Confort – 3,5 °C), **Hors-gel**, **pilotage à la température** au demi-degré près et **Arrêt**.



Confort / Marche



Éco



Hors-de



Température



Arrêt

 Pour les appareils <u>ne disposant pas de la technologie « fil pilote »</u>, vous aurez le choix entre les consignes Éco, pilotage à la température et Marche (= Confort) / Arrêt.



Marche



Éco



Température



Arrêt

À retenir : le principe de priorité des ordres de pilotage du chauffage

MyVoltalis privilégie vos choix : c'est la dernière consigne donnée qui prime !

Par exemple, si vous avez une programmation en cours et que vous donnez une consigne manuelle à un radiateur, c'est <u>cette dernière</u> qui s'appliquera sur cet appareil.

Et par la suite, si vous activez un mode rapide, celui-ci prendra le pas sur la consigne manuelle que vous venez de donner mais aussi sur la programmation si elle est active.



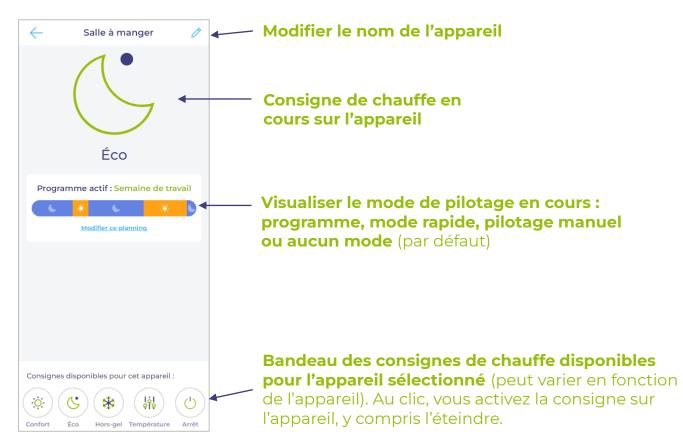
Visualiser les informations principales de votre chauffage

La page « Mon chauffage » résume l'état de vos radiateurs et les actions possibles.



La fiche appareil

En cliquant sur chaque appareil de la page « Chauffage », vous accédez à plus d'informations et vous pouvez visualiser la consigne en cours ou modifier sa consigne.





3 - Programmation de votre chauffage

Programmez en toute simplicité vos radiateurs selon vos habitudes de vie et réalisez de vraies économies, en vous assurant un confort maximal.

Un programme regroupe l'ensemble des plannings des appareils de chauffe que vous souhaitez piloter de façon automatisée. Un programme est hebdomadaire et couvre chaque jour de la semaine. Vous pouvez créer autant de programme que vous le désirez, mais un seul programme peut être activé à la fois.

IMPORTANT : pour faciliter la prise en main du pilotage de votre chauffage, vous disposez déjà d'un programme de chauffe hebdomadaire nommé "Programme prédéfini".

Vous le trouverez dans la page "Chauffage" puis à l'aide du bouton "**Gérer mes programmes**«, vous pourrez le visualiser.

Gérer mes programmes

En cliquant sur le petit crayon bleu à côté de son nom, vous pouvez **consulter les détails de ce programme prédéfini.** S'il vous convient, vous n'aurez plus qu'à l'activer pour qu'il démarre. De la même façon, vous pouvez le modifier facilement, également via ce menu « crayon ».

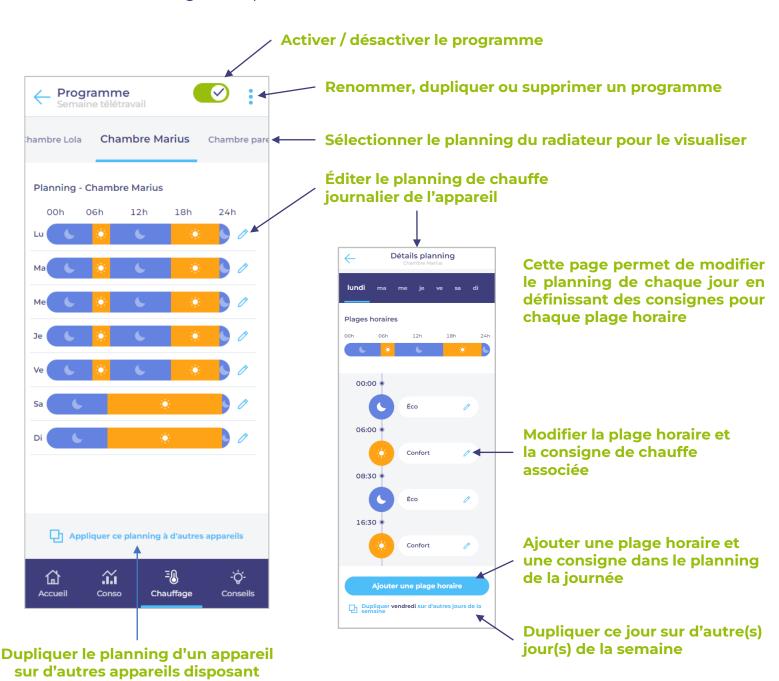
Vous pouvez bien entendu créer un nouveau programme comme vous le souhaitez, en cliquant sur le lien "Créer un programme" : en moins de 2 minutes, simplement en répondant à quelques questions sur votre rythme de vie, vous pourrez définir un programme de chauffe parfaitement adapté aux habitudes de votre foyer. Et si besoin, vous pourrez le modifier par la suite.





Le planning de chauffe

A l'intérieur d'un programme, le planning journalier permet de **définir des consignes de chauffe par plages horaires pour un appareil en particulier**. Vous pouvez personnaliser les heures de début et de fin de chaque plage, par tranches de 15 minutes, en fonction de l'usage de la pièce ou de vos habitudes.



Astuces:

des mêmes consignes

- Une fois un planning défini pour un jour en particulier, vous pouvez le dupliquer sur n'importe quel(s) jour(s) de votre choix. Comme ça vous n'aurez pas à le refaire à chaque fois!
- De la même façon, vous pouvez dupliquer le planning d'un appareil sur un autre (sous réserve que le ou les appareils sur lequel vous souhaitez le dupliquer acceptent les mêmes consignes de chauffe).



4 - Les modes rapides

Grâce aux 3 modes rapides, vous pilotez le chauffage de toute la maison en 1 clic.

Ils sont accessibles sur la page d'accueil ou dans la page "Mon Chauffage". Vous pouvez les activer ou les désactiver en cliquant sur l'icône correspondante.



Le mode « à la maison » permet par exemple de mettre un petit coup de boost à votre chauffage, par exemple si vous rentrez plus tôt que prévu. Par défaut, les appareils sont réglés sur le mode « Confort » (ou « Marche »),



Le mode « **absence courte** » est à privilégier lorsque vous quittez votre domicile pour moins de 48 heures. Par défaut, les appareils sont réglés sur un mode « **Éco** » (**ou Éco-mix**),



Le mode « vacances », comme son nom l'indique, permet de réduire sa consommation durant des absences longues. Par défaut, les appareils sont réglés sur le mode « Hors gel » (7°C) ou « Arrêt ».

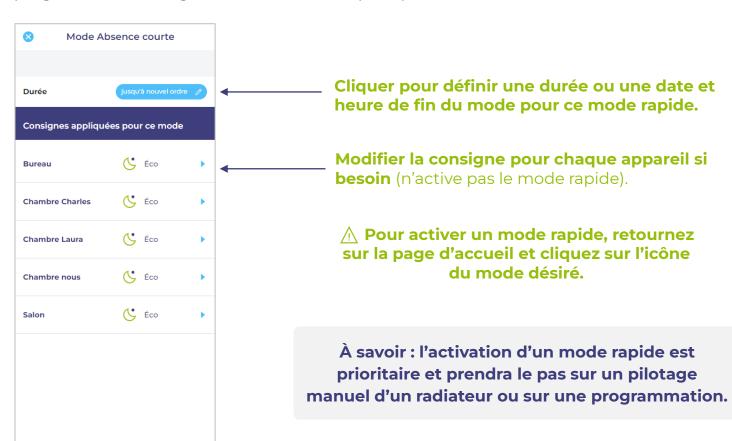
Quand vous activez un mode rapide, l'application vous demande de définir une durée en heures, une date et heure de fin ou jusqu'à nouvel ordre.



Pour stopper le mode rapide, il suffit de cliquer sur le bouton prévu à cet effet (STOP).

Configuration d'un mode rapide

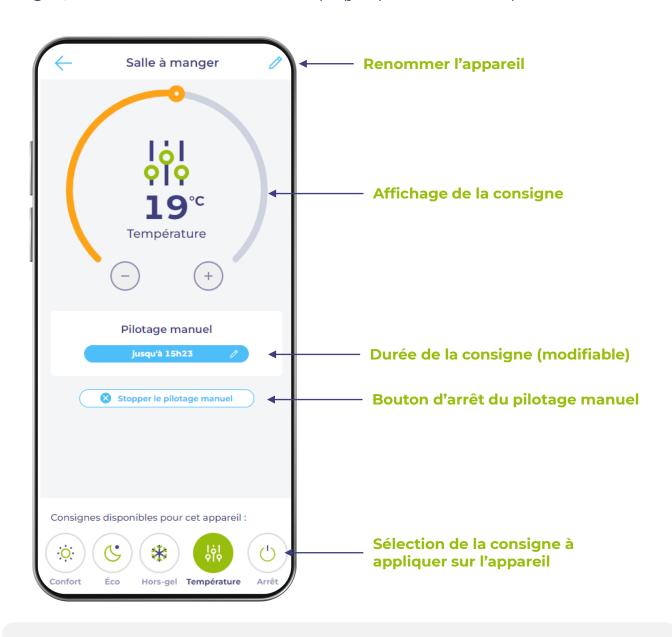
Vous avez la possibilité de **paramétrer finement vos modes rapides** et définir une consigne spécifique pour chacun des appareils (page Mon chauffage > Gérer mes programmes > Configuration des modes rapides).





5 - Le pilotage manuel des appareils

À tout moment, vous pouvez prendre la main sur vos appareils et déroger à une programmation ou à un mode rapide. Pour cela, dans la page « Mon Chauffage » il suffit de sélectionner un appareil puis de choisir la consigne à appliquer (par exemple, Confort, Éco, une température... ou arrêt) et sélectionner une heure de fin de la consigne, de 1 heure à sans limite de temps (jusqu'à nouvel ordre).



À savoir : à partir du moment où vous activez une consigne manuelle, elle devient prioritaire sur la programmation ou le mode rapide en cours.

À l'issue de la durée définie pour la consigne manuelle, l'appareil reprendra sa routine de programmation (s'il y en a une), ou, à défaut, son fonctionnement nominal (en général, confort). En cas de besoin, par exemple si vous souhaitez annuler une consigne manuelle parce que vous avez changé d'avis, vous disposez d'un bouton « **Stopper le pilotage manuel** » sur les fiches des appareils. Là aussi, l'appareil reprendra sa routine de programmation si il y en a une.

^{*} Les consignes manuelles ou l'activation d'un mode rapide peuvent mettent un peu de temps à s'appliquer. Cette situation est généralement due à des lenteurs ou des engorgements temporaires sur le réseau télécom. Toutefois, les ordres seront bien exécutés, même si cela peut prendre jusqu'à quelques dizaines de secondes.



En cas de présence d'un gestionnaire d'énergie ou d'un thermostat programmable chez vous

Sur la page « Chauffage » de votre espace personnel MyVoltalis, le message suivant peut parfois s'afficher :



Vos radiateurs semblent déjà gérés par un thermostat connecté, un programmateur ou un gestionnaire d'énergie.

Si c'est le cas, réglez votre gestionnaire ou thermostat actuel en mode « Confort » afin de pouvoir piloter vos radiateurs avec MyVoltalis.

À savoir : la coexistence de deux types systèmes de régulation différent sur une même installation de chauffage n'est pas possible car il y a risque de dysfonctionnements avec l'envoi d'ordres contraires.

Actions possibles:

ightharpoonup Si votre installation de chauffage fonctionne correctement et que vous ne rencontrez pas de problèmes de pilotage, vous n'avez rien à faire.
☐ En revanche, si des consignes que vous avez données depuis votre espace MyVoltalis ne semblent pas prises en compte, il faut absolument
régler votre gestionnaire ou thermostat en mode Confort (icônes « soleil »
😂 ou parfois « main » 🖣).

En cas de besoin, référez-vous à la notice d'utilisation de votre programmateur ou de votre gestionnaire d'énergie pour savoir comment le régler.



Je suis équipé du dispositif Voltalis sur ma pompe à chaleur, qu'est-ce que cela change pour moi ?

MyVoltalis vous offre la possibilité de piloter votre pompe à chaleur à distance et de bénéficier d'un suivi de consommation précis.

Ce qui reste identique pour mon espace MyVoltalis par rapport à un adhérent équipé de radiateurs

Les éléments suivants de la présente notice MyVoltalis restent identiques :

- La structure et l'apparence globale de l'application MyVoltalis
- La page d'accueil de l'application
- Les pages « conso » et fonctionnalités associées
- Les pages « conseils »
- La section « mon espace »

Ce qui change pour mon espace MyVoltalis par rapport à un adhérent équipé de radiateurs

Les fonctionnalités liées au pilotage et à la programmation d'une pompe à chaleur diffèrent en partie par rapport au pilotage et à la programmation de radiateurs, en particulier :

- Les consignes disponibles pour votre pompe à chaleur sont marche / arrêt, que ce soit en pilotage manuel ou en programmation
- MyVoltalis pilote uniquement la pompe à chaleur qui produit la chaleur, et ne permet pas de piloter le chauffage pièce à pièce de votre logement



Quelle utilisation du pilotage MyVoltalis pour votre pompe à chaleur?

Une pompe à chaleur présente généralement plus d'inertie qu'un radiateur électrique, ne rendant pas optimisé son pilotage sur de courtes durées.

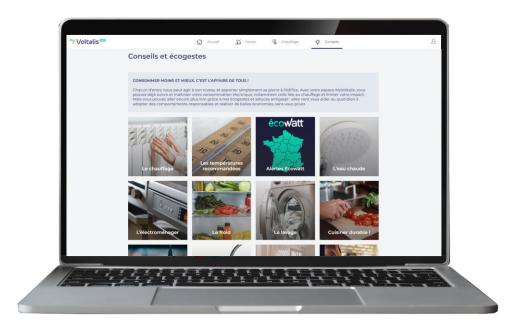
Par exemple, je dois m'absenter 1 h de mon domicile, je n'ai pas besoin de mettre en arrêt ma pompe à chaleur. En revanche, si je quitte mon domicile pour plusieurs jours, je peux mettre sur arrêt ma pompe à chaleur et **la remettre en marche quelques heures avant de rentrer**, le tout sur l'application MyVoltalis.



ALLER PLUS LOIN DANS LES ÉCONOMIES

Pour consommer mieux, et moins, chaque geste compte! Dans l'onglet « **Conseils** » de votre espace MyVoltalis, vous pouvez retrouver de nombreuses astuces et des écogestes pour aller encore plus loin dans les économies d'énergie.

Classées par catégories, ces astuces vous permettent de cibler différents usages et d'agir au quotidien pour limiter les gaspillages et consommer de façon toujours plus responsable.







Voltalis est partenaire d'Ecowatt de RTE, le site d'informations sur l'état de notre système électrique national. Véritable météo de l'électricité, ce service indique en temps réel le niveau de consommation de l'ensemble des Français et alerte en cas de surconsommation qui met en péril l'équilibre du réseau. A ces moments, vous pouvez agir solidairement pour réduire votre consommation électrique.

VOTRE ADHÉSION ET VOS DONNÉES PERSONNELLES

Votre dispositif d'économies d'énergie et de pilotage de votre chauffage électrique Voltalis est installé dans votre logement et nous vous remercions de votre confiance. Vous profitez désormais de tous les services de maîtrise de la consommation proposés par Voltalis. Vous pouvez ainsi réaliser des économies tout en contribuant directement à la sécurité du système électrique et à la transition écologique, notamment à aidant à limiter la production d'électricité issue de ressources carbonées comme le gaz ou le pétrole. Vous trouverez ci-après les principales informations à retenir concernant votre adhésion au dispositif Voltalis.

Votre adhésion

Ce dispositif connecté est mis gratuitement à votre disposition par Voltalis, qui prend aussi à sa charge les frais d'installation par un électricien de votre région. Les services proposés par Voltalis sont indépendants de la fourniture d'électricité. En adhérant, vous restez libre de changer de fournisseur à tout moment.

L'électricien qui a procédé à l'installation de vos boîtiers vous a remis une copie de la fiche d'installation. Conservez-la précieusement, elle concrétise votre adhésion! En la signant, vous confirmez votre accord pour participer au pilotage intelligent de la consommation électrique opéré par Voltalis et pour bénéficier gratuitement des services d'efficacité énergétique offerts par notre solution, qui vous permettent notamment de suivre votre consommation et piloter vos appareils de chauffage électriques. Avec votre consentement, vous pourrez également recevoir de la part de Voltalis, sans aucune obligation d'achat, d'autres offres de services d'efficacité énergétique proposées par Voltalis ou ses partenaires.

Veuillez noter que Voltalis ne revendra jamais vos coordonnées ou vos données personnelles à des tiers et qu'en aucune manière vous ne pourrez être démarché directement par des tiers du fait de votre adhésion au dispositif Voltalis.

Votre logement est identifié par votre numéro de point de livraison, dénommé « PDL » ou « PRM ». C'est l'identifiant unique de votre logement pour l'ensemble des acteurs du système électrique français. Il comporte généralement 14 chiffres et vous le trouvez sur votre facture d'électricité ou directement sur votre compteur Linky (si vous en êtes équipé) en faisant défiler les informations à l'aide des touches " + " ou " – " et en allant jusqu'au menu « Numéro de PRM ».

Vos données

Voltalis est particulièrement sensible à la protection des données personnelles de ses adhérents et met tout en œuvre pour garantir leur confidentialité et leur sécurité.

Les données collectées et traitées par Voltalis sont :

- Les données à caractère personnel vous identifiant, comme notamment vos prénom, nom, adresse postale et courriel, numéro de téléphone, ainsi que certaines caractéristiques de votre logement (surface, nombre de radiateurs...) qui permettent de confirmer son éligibilité et d'enrichir les services MyVoltalis.
- Les données de consommation et de température détaillées de votre logement, mesurées par Voltalis, équipement par équipement ainsi que vos consignes et planning et, selon les services, sur un pas de temps qui peut aller de 2 secondes à 10 minutes, transmises en temps réel à notre plateforme;
- La courbe de charge globale de votre logement et les données techniques, collectées et transmises à Voltalis par votre gestionnaire de réseau de distribution (le plus souvent, Enedis, ou votre entreprise locale de distribution) lorsque votre logement est équipé d'un compteur communicant (Linky ou équivalent), permettant le suivi et le contrôle des actions de pilotage réalisées

Firewalls, cryptage des communications entre les boîtiers installés et la plateforme centrale Voltalis...) et stockées sur des serveurs hébergés chez un partenaire technique situé en France. En acceptant d'être équipé d'un dispositif Voltalis, vous donnez votre consentement pour que Voltalis collecte et traite vos données personnelles aux seules fins de la gestion du pilotage intelligent de la consommation électrique et de la mise à disposition des services de suivi de consommation, de programmation d'intermittence et de pilotage du chauffage (MyVoltalis). Vos données de consommations ne seront partagées avec votre gestionnaire de réseau de distribution et avec le gestionnaire du réseau de transport que dans le cadre prévu par le Code de l'Energie, afin de suivre et contrôler les actions de pilotage intelligent (ou « effacements ») réalisées. Elles seront alors traitées comme des informations commercialement sensibles (ICS) et ne feront jamais l'objet d'un usage commercial par ces derniers.

Les données collectées sont sécurisées par l'intermédiaire d'outils logiciels performants (VPN,

Les données collectées sont archivées pendant toute la période de votre adhésion, et jusqu'à cinq ans après sa résiliation, de façon à permettre le contrôle et la vérification des effacements réalisés par les gestionnaires de réseau pendant cette période.

Enfin, votre compte MyVoltalis et les données qui y sont rattachées sont personnels : si vous quittez définitivement votre logement et que, en accord avec Voltalis, vous laissez sur place les boîtiers Voltalis (désactivés), l'occupant qui vous succédera n'aura accès qu'aux données le concernant et en aucun cas à celles liées à la période où vous étiez présent dans ce logement. La collecte et le traitement informatique des données personnelles par Voltalis sont effectués sous le contrôle de la CNIL.

Conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, ainsi qu'à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et à l'oubli des données personnelles que vous nous communiquez.

Pour toute information ou pour exercer vos droits, vous pouvez contacter Voltalis:

- Par courrier, à l'adresse suivante : VOLTALIS Délégué à la protection des données Tour Vista - 52-54 Quai de Dion Bouton, 92800 Puteaux – France
- Ou par e-mail, à l'adresse : <u>protection-des-donnees@voltalis.com</u>

Votre courrier ou e-mail doit préciser vos prénom, nom, adresse postale actuelle et votre référence PDL, accompagnés d'une copie d'une pièce justificative d'identité.

Vous disposez également d'un droit de réclamation auprès de la Commission nationale informatique et libertés, portant sur les droits attachés aux données personnelles transmises à Voltalis.

Si vous souhaitez avoir plus d'informations sur votre adhésion et le traitement des données personnelles, vous pouvez consulter les conditions de mise à disposition du boîtier Voltalis à l'adresse suivante www.voltalis.com/CGRFR

Voltalis vous remercie de la confiance que vous lui accordez pour mettre vos économies d'énergie au service de la sécurité du réseau électrique et de la lutte contre le changement climatique.

AIDE AUX DIAGNOSTICS DES MODULES

Comment lire les voyants situés sur les modules ?

Des voyants LEDs sont situés à côté du bouton sur les modules de commande. Un simple **appui court d'1 seconde** sur le bouton du module permet d'allumer les voyants LEDs et d'obtenir un diagnostic rapide de son état de fonctionnement.



Couleurs affichées par les LED	Statut	Actions à entreprendre
Eteinte Fixe Fixe	Fonctionnement optimalAucun problème détecté	• Aucune action n'est requise de votre part.
Eteinte Eteinte Eteinte	 Aucun voyant LED n'est allumé Module hors tension Pilotage impossible de votre radiateur depuis MyVoltalis 	 Vérifiez dans votre tableau électrique que les disjoncteurs sont tous sur ON (en position haute) Si le problème persiste, contactez le service Adhérent Voltalis.
Eteinte Eteinte Flash	 Perte totale de connexion Pilotage de votre radiateur impossible 	 Vérifiez dans votre tableau électrique que les disjoncteurs sont bien sur ON (en position haute). Si vous avez un module de communication chez vous (voir page 3), vérifiez qu'il est bien alimenté (LED verte allumée) et connecté au réseau (LED bleu allumée). Si la LED bleue du module de commande continue à clignoter ou que vous n'avez pas de module de communication chez vous, contactez le Service Adhérent Voltalis.
Flash Éteinte Fixe	Module connecté mais vous pouvez rencontrer des difficultés pour piloter votre chauffage.	 Vérifiez que vos radiateurs sont bien sur le mode programmation (voir page 16). Si le pilotage ne fonctionne toujours pas, contactez le service Adhérent Voltalis.

A savoir : pour éteindre les LEDs, il suffit de rappuyer sur le bouton pendant 1 seconde. Le cas échéant, elles s'éteindront automatiquement au bout de 30 mn environ.

AIDE AUX DIAGNOSTICS DE VOS APPAREILS

NATURE	ACTIONS A ENTREPRENDRE		
Mon appareil ne chauffe pas	 Vérifier que votre appareil est bien alimenté électriquement. Pour cela, allez sur votre tableau électrique et s'assurer que le disjoncteur alimentant l'appareil n'est pas déclenché ou qu'un délesteur n'ait pas coupé temporairement l'alimentation. 		
	• S'assurer que le radiateur est bien sur la position « Marche » ou que le contacteur heures pleines / heures creuses de votre chauffe-eau est bien en position "Auto" et non "0" (dans votre tableau électrique)		
	• S'assurer que l'appareil n'est pas coupé suite à une détection de fenêtre ouverte (s'il dispose de cette fonctionnalité).		
	• Le radiateur est bien alimenté mais ne chauffe pas : il se peut simplement que la température de consigne soit atteinte. Si besoin, augmenter la température de Confort sur le radiateur. Vérifier également que l'appareil ne soit pas réglé en mode Éco ou en Hors gel ou qu'une programmation soit en cours.		
Mon appareil chauffe tout le temps	 Vérifier que le réglage de température du radiateur n'a pas été modifié. Si c'est le cas, réglez à nouveau votre température de Confort. 		
	 Vérifier que votre radiateur n'est pas situé dans un courant d'air ou à proximité d'une porte ouverte, ce qui perturberait sa mesure de température. 		
	Vérifiez qu'une fonction de type "Marche forcée " n'a pas été activée par inadvertance.		
Mon appareil ne suit pas les ordres de programmation donnés via mon espace MyVoltalis	 S'assurer que le radiateur soit bien réglé en position « Programmation », c'est-à-dire sur le pictogramme "Prog", "Auto" ou l'icône "horloge" ②. Se référer à la notice de votre appareil si besoin. Vérifier qu'il n'y ait pas un gestionnaire d'énergie ou un programmateur central qui enverrait des ordres contradictoires. Si c'est le cas, désactiver le gestionnaire ou le programmateur. Enfin, vérifier le planning de programmation de l'appareil sur MyVoltalis afin qu'il corresponde bien à vos attentes. 		
POUR TOUT AUTRE CAS, CONTACTEZ UNE PERSONNE QUALIFIÉE			

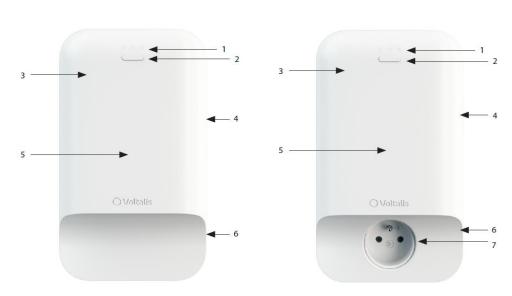
CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU DISPOSITIF

Le dispositif Voltalis est composé de deux éléments :

- Un module de communication installé en intérieur*
- Des modules de commande placés au niveau des appareils de chauffage

Module de communication

- Température de fonctionnement : 5-50°C
- Alimentation: 100-240 V AC
- Fréquence : 50/60 Hz
- Consommation électrique : < 8 W
- Dimensions Lxlxh: 218 mm x 124 mm x 42 mm
- Produit d'intérieur Indice de protection : IP2x
- Plage de fonctionnement en environnement humide : 10-90% (sans condensation)
- Inflammabilité: Niveau V0

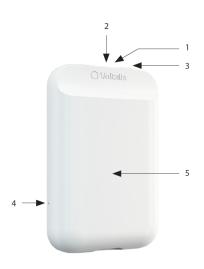


- 1 : Leds
- 2:Bouton
- 3 : Sonde de température
- 4 : Port USB

- 5 : Capot extérieur
- 6: Bornier d'alimentation
- 7 : Prise de courant

Module de commande

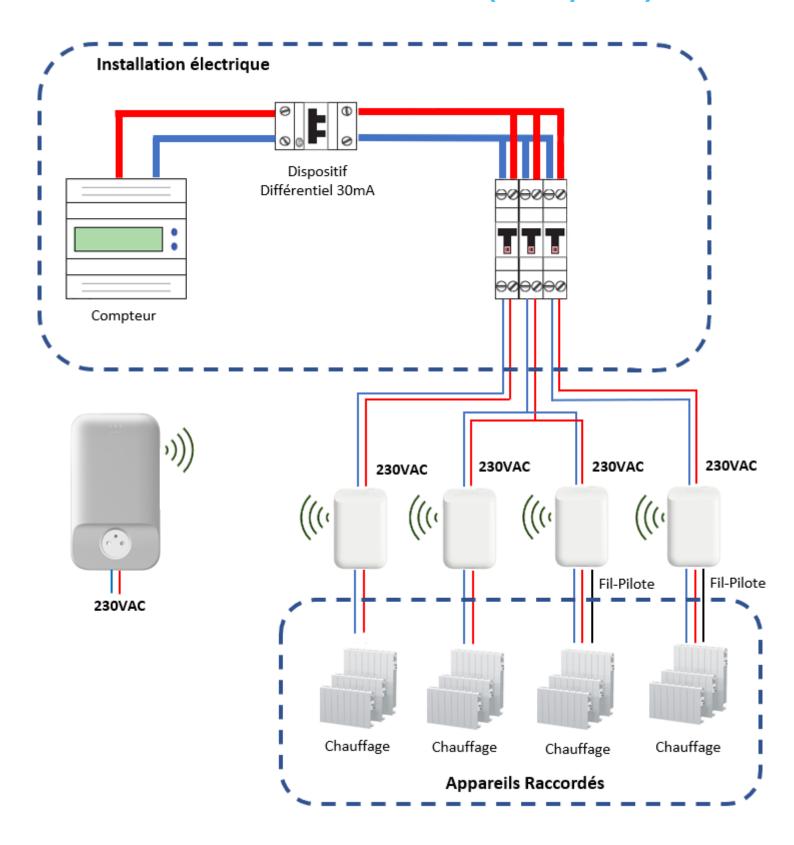
- Température de fonctionnement : 5-50°C
- Alimentation: 100-240 V AC
- Fréquence : 50/60 Hz
- Intensité max : 16A (fil pilote) et 20A (relais)
- Consommation électrique : < 0,4 W
- Dimensions Lxlxh: 114 mm x 72 mm x 25 mm
- Produit d'intérieur Indice de protection : IP2x
- Plage de fonctionnement en environnement humide : 10-90% (sans condensation)
- Inflammabilité : Niveau V0
- Résistance du plastique à la chaleur : 125+/-2°C



- 1 : Leds
- 2: Bouton reset
- 3 : Bouton d'arrêt d'une modulation en cours
- 4 : Sonde de température
- 5: Capot

^{*} Le module de communication n'est pas toujours installé dans les foyers équipés. Un module de communication peut gérer plusieurs modules de commande se trouvant à proximité.

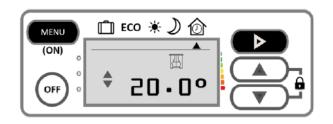
Schéma indicatif de raccordement (monophasé)



Avertissement

Par soucis de clarté, les schémas indiqués ici sont à retenir dans leur principe. Pour des raisons techniques, certains éléments peuvent ne pas être présents ou installés différemment. En raison de l'évolution des normes, les caractéristiques et schémas ne nous engagent qu'après confirmation par nos services.

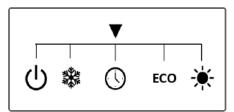
Aide: comment identifier le mode « programmation » de vos radiateurs?



Sélectionner:



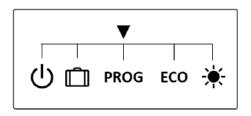




Sélectionner:

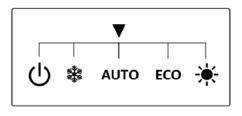






Sélectionner:

PROG





Sélectionner:

AUTO



Contacter le service Adhérent



Flashez le QR code

et complétez le formulaire en ligne. Nos conseillers vous répondront dans les plus brefs délais.



01 49 06 47 00

Lundi au vendredi de 9h à 18h et samedi de 10h à 18h Appel non surtaxé, service basé en France

















Notice d'utilisation gamme Connect Vx – 06/06/2023